

MAIRIE de

Villeneuve-sur-Vère
INFORMATIONS MUNICIPALES

Présents : Alain TROUCHE, Roselyne ALBERT TARROUX, Jean CHAMAYOU, Martine ALBERT, Christian CANIVENQ, Séverine LO, Jacques FAURE, Emeline VIGROUX SOUM-MORERE, Dorothée RHAULT, Sébastien FOURNIE.

Excusé : Yves DELMAS

Secrétaire de séance : Dorothée RHAULT

1. Séance à huis clos

La séance se déroule en l'absence de public suite aux décisions gouvernementales en raison de l'épidémie de Coronavirus.

2. Approbation du PV du Conseil Municipal du 15 décembre 2020

Après lecture, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

3. Projet pour l'instauration d'un conseil municipal « jeunes »

La question de la tranche d'âge des enfants qui siègeraient à ce conseil se pose. En effet, dans les classes pouvant être concernées CM1 et CM2, les enfants sont issus de différentes communes. Une discussion aura lieu avec les professeurs des écoles pour savoir si elles souhaitent participer au projet et savoir comment elles peuvent s'organiser.

4. Bâtiments

4.1. Rénovation du logement au-dessus de l'école.

La mairie loue cet appartement. La locataire nous a sollicités pour faire des rénovations. Après visite, l'énumération des travaux a été faite : travaux de peinture, fenêtres, volets rouillés, infiltrations, placard cuisine, tomettes qui se lèvent du sol, petits travaux électriques... Une visite sera faite avec notre employé communal pour savoir ce qui peut être fait par ses soins. Le reste des travaux que la mairie jugera nécessaire sera chiffré par des devis d'entrepreneurs.

L'Adil a été sollicité pour savoir ce qui pouvait être subventionné.

4.1. Projet d'agrandissement de la salle des Associations

Le cahier des charges sera envoyé à des architectes : cabinet les Ateliers de Puech Autenc, cabinet Astruc, cabinet Guillermin, cabinet Alvernhe, cabinet Fonvieille.

Avec l'acte d'engagement précisant l'enveloppe financière du projet. Le conseil essaie de s'approcher d'un ordre de grandeur au plus juste et sur une estimation budgétaire de 250 000 Euros.

5. Demande d'exonération de la taxe d'ordures ménagères

La locataire du logement de l'école renouvelle sa demande d'être exonérée de la taxe des ordures ménagères. Le conseil propose qu'elle se rapproche d'une assistante sociale.

6. Mise en conformité de l'éclairage du village

L'éclairage public du village a été installé depuis plusieurs décennies. Les lampadaires en fonte sont endommagés par la corrosion et ne sont pas réparables. Malgré une repeinture il y a quelques années ils sont rouillés et ne répondent plus aux normes de sécurité (disjoncteur différentiel, mise à la terre). En outre les lampes sont de type fluo plus commercialisées à ce jour. Le but est de mettre en place de nouveaux lampadaires aux normes, utilisant la technique « led » donc permettant une économie substantielle d'électricité. Le SDET (service départemental d'électrification) prendra en charge une partie de cet investissement.

Un rdv sera pris avec le SDET pour finaliser le dossier.

7. Voirie

7.1. Au niveau du 2 chemin de la Gardelle, les habitants constatent des infiltrations dans la partie inférieure de leur bâtiment et souhaiteraient la mise en place d'un caniveau. Une visite aura lieu sur place afin de constater et analyser les sources du problème d'humidité.

7.2. Problème d'incivilité aux conteneurs à verre

Des déchets divers sont souvent laissés sur place. L'employé communal a nettoyé tous les débris de verre et les déchets autour de ces containers mais quelques jours plus tard, beaucoup de déchets s'étaient à nouveau accumulés.

Un tel comportement est inadmissible. Il a pour effet de surcharger l'employé communal et d'être à l'origine de possibles blessures sans parler de la mauvaise image donnée aux riverains et à tous ceux qui vont à la crèche. Il est demandé de faire preuve d'un minimum de sens civique.

7.3. **Chemin de Rouquette** : les travaux ne pourront commencer qu'après la signature de l'achat de terrain chez le notaire qui doit avoir lieu prochainement.

8. Eglise de Saint Etienne du Brès

Un géomètre sera mandaté pour définir le terrain à acheter autour de l'église et en bordure du cimetière en accord avec le propriétaire. En effet, ce terrain qui est utilisé par la mairie ne lui appartient pas ; il y a donc lieu de régulariser cette situation.

9. Agrandissement du Cimetière de la Gardelle

Désormais, il reste peu d'emplacements disponibles, donc la mairie souhaite acheter une superficie d'environ 500m² correspondant à une bande de terrain de 10 mètres de large côté Nord pour agrandir le cimetière. Le propriétaire du terrain sera contacté. Il faudra ensuite décider de l'aménagement de cet espace.

10. Distribution des comptes-rendus municipaux

Il y a encore trop d'habitants de la commune qui n'ont pas communiqué leur adresse mail à la mairie. Le conseil municipal vous demande de la leur communiquer afin de diminuer le papier distribué et d'alléger le travail de distribution en boîte à lettres assuré par les élus : merci d'appeler le secrétariat de mairie au 05 63 56 82 00.

11. Le panneau « ATTENTION ENFANTS » à l'entrée du village côté Carmaux sera déplacé afin de le rendre plus lisible avant l'entrée dans l'écluse routière à hauteur de la maison Bismuth. Ce rétrécissement sera mieux signalé par des zones peintes sur la chaussée.

12. Il sera demandé à la mairie de Cestayrols de déplacer le panneau « route Villeneuve sur Vère » qu'elle a fait installer sur la D3 à la hauteur de Fongouzou car cela crée un problème de confusion avec l'appellation officielle de cette voie sur notre commune qui est « route de Gaillac ».

13. Le marché de la truffe a été autorisé le 07 Février. Une vingtaine d'exposants sera présent qui seront installés autour de la place face à la mairie, mais il n'y aura pas de repas pris sur place. Un arrêté municipal sera pris pour libérer le stationnement les 06 et 07 février sur la place du village.

14. Projet habitat partagé et accueil de jour

Le 08/02 à 09H30 le CAUE (Conseil en architecture) présentera une étude concernant les lieux de mise en place possibles des bâtiments. Il apportera son conseil sur les règles d'urbanisme à respecter pour l'aménagement de l'entrée du village côté route d'Albi.

15. Site internet

Une mise à jour sommaire du site actuel a été faite. Une réunion pour travailler sur le projet du nouveau site aura lieu à la mairie le vendredi 22 janvier 2021.